

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION PROJET DE RÉSOLUTION NUMÉRO PP-94

PROJET PARTICULIER VISANT À AUTORISER LA CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT ISOLÉ DE 32 UNITÉS D'HABITATION AU 7780, BOULEVARD GOUIN EST, SUR LE LOT 1 276 438 - DISTRICT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES

AVIS est, par la présente, donné par la soussignée :

QUE le conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, par sa résolution numéro CA14 3010 0351, a adopté lors d'une séance ordinaire tenue le 7 octobre 2014, le premier projet de résolution numéro PP-94, lequel porte le titre ci dessus mentionné et abrégé.

QUE conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), ce premier projet de résolution sera soumis à une consultation publique le jeudi 23 octobre 2014, à compter de 19 h au Centre communautaire Rivière-des-Prairies, situé au 9140, boulevard Perras, salle des tout-petits.

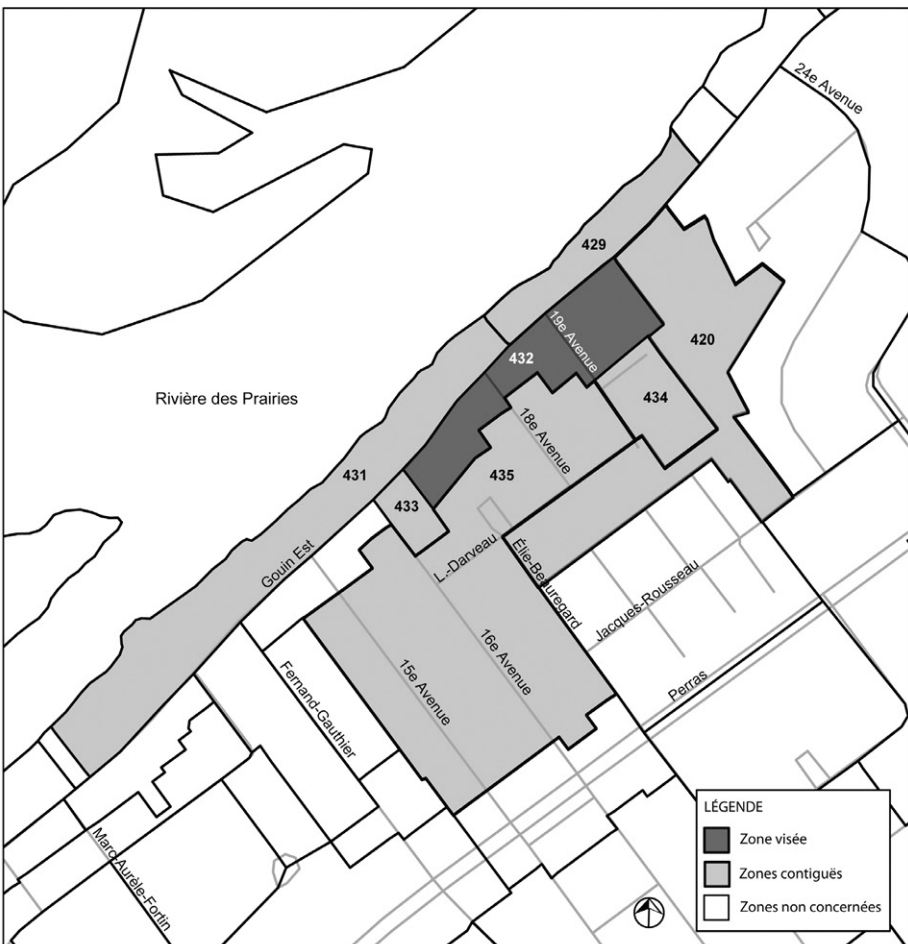
QUE l'objet de ce premier projet de résolution vise à permettre la démolition du bâtiment existant pour le remplacer par la construction d'une habitation multifamiliale isolée de trois (3) étages avec un toit plat, abritant trente-deux (32) unités d'habitation, situé du côté sud du boulevard Gouin, sur le lot 1 276 438, dans le district de Rivière-des-Prairies

QU'au cours de cette assemblée publique, la mairesse d'arrondissement ou tout membre du conseil désigné par elle, expliquera le premier projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désireront s'exprimer à ce sujet.

QUE ce premier projet de résolution contient des dispositions propres à une résolution susceptible d'approbation référendaire.

Le projet de résolution vise la zone numéro 432. Les personnes intéressées de la zone visée et des zones contiguës telles qu'identifiées au plan ci dessous, pourront éventuellement participer à une procédure d'approbation référendaire pour les dispositions du projet de résolution, si elles en manifestent le désir.

Le plan ci-dessous illustre la zone visée et les zones contiguës.



QUE ce premier projet de résolution et le plan ci-contre sont disponibles pour consultation au bureau d'arrondissement situé au 7380, boulevard Maurice-Duplessis, bureau 102, ainsi que dans les bureaux Accès Montréal situés au 3445, rue Robert-Chevalier à Pointe-aux-Trembles, et au 8910, boulevard Maurice-Duplessis à Rivière-des-Prairies, aux heures régulières d'ouverture, soit du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30.

Donné à Montréal,
ce 14^e jour du mois d'octobre 2014.

Julie Boisvert
Secrétaire d'arrondissement substitut

Cet avis peut également être consulté sur le site Web de l'arrondissement à l'adresse suivante : ville.montreal.qc.ca/rdp-pat